

N° 166 /SCH/DR/DRCCR

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE RESPONSABILITE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, notamment les critères de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article 1 : L'ouverture d'un appel à candidature au poste de **Chef de Département Examen des Signes Distinctifs**.

Article 2 : Peuvent être candidats aux postes de Chef de Département, **les candidats internes** qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir occupé un poste de Chef de Service pour une durée minimum de 3 ans à l'OMPIC ;
- Et avoir une expérience d'au moins 6 ans à l'OMPIC.

Article 3 : Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;

Article 4 : Le candidat est tenu de déposer son dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au Service Ressources Humaines de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **03 Avril 2023**, à **16h00**.

Article 5 : Le descriptif lié au poste de Chef de Département Examen des Signes Distinctifs est annexé à la présente décision.

Article 6 : la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Article 7 : La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites www.emploi-public.ma et www.ompic.ma.

Casablanca, le 16 mars 2023
Le Directeur Général de l'OMPIC

Le Directeur Général de l'Office
Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Signé: Abdelaziz BABQIQI



DESCRIPTIF DU POSTE

Code : FR-GRH-FDP

Version : 1

Date : 16/03/2023

Page : 1 / 1

Identification du poste	Chef de Département Examen des Signes Distinctifs
Missions et descriptions du poste	<p>Le département examen des signes distinctifs assure la gestion des processus d'enregistrement à l'échelle nationale et internationale des marques, des dessins et modèles industriels, des indications géographiques et appellations d'origine, basés sur l'examen de forme et de fond des demandes pour la délivrance et la publication des titres y afférents.</p> <p>Il assure aussi l'examen des noms commerciaux (dénominations et enseignes) pour la délivrance des certificats y afférents (certificats négatifs).</p> <p>Ce département est en outre, chargé d'assurer l'établissement des directives d'examen et le développement des procédures relatives aux dépôts des demandes portant sur les signes distinctifs en application de la réglementation en vigueur et en veille sur les évolutions juridiques en la matière.</p> <p>Ce département est organisé par matière et regroupe 3 services :</p> <ul style="list-style-type: none">- Service marques.- Service modèles industriels et indications géographiques.- Service noms commerciaux.
Compétences et Conditions requises	<ul style="list-style-type: none">- Avoir occupé un poste de Chef de Service pour une durée minimum de 3 ans à l'OMPIC ;- Et avoir une expérience d'au moins 6 ans à l'OMPIC.
Rattachement hiérarchique	Direction Signes Distinctifs

